

Devenir alternant

en étant étudiant international

Qu'est-ce que l'alternance ?

L'alternance est une modalité de formation qui est fondée sur des **périodes en entreprise** et des **périodes de cours à l'université**. Vous **suivez votre formation** et **travaillez dans une entreprise** selon le calendrier mis en place par le responsable pédagogique. Vous signez un **contrat de travail en alternance** : **contrat de professionnalisation** ou **contrat d'apprentissage**.

Quels sont les avantages de l'alternance ?

- Développer ses **compétences et ses connaissances** en entreprise
- Être **encadré** par des professionnels
- Acquérir une **expérience** professionnelle
- Apprendre le métier **sur le terrain**
- Obtenir un **diplôme équivalent** à celui obtenu en **formation classique**
- Toucher un **salaire**
- Être **exonéré de droits d'inscription**
- Être **plus compétitif** sur le marché du travail



Qui peut faire ses études en alternance ?

→ Pour les **étudiants entre 16 et 29 ans**, il est possible de conclure un contrat d'alternance. Au-delà de 30 ans, c'est également possible si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau (justificatif à l'appui) ou si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.

→ Pour les **étudiants étrangers « primo-arrivants » non originaires de l'espace européen** :

- Pour les **BUT et licences**, ils doivent justifier d'une **première année de formation initiale suivie sur le territoire français** avant de pouvoir signer un contrat d'alternance
- Pour les **Masters**, ils peuvent signer un **contrat d'alternance** dès leur arrivée sur le territoire français

→ Pour les **étudiants étrangers originaires de l'espace européen** :

Les étudiants européens suivent les mêmes procédures que les étudiants français pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français. Grâce à la libre circulation des travailleurs dans l'Union Européenne, les candidats issus d'un pays de l'UE peuvent librement travailler en France sans demander une autorisation de travail.

Quelle est la rémunération ?

L'alternant bénéficie d'une **rémunération versée par l'entreprise**, qui varie en fonction de son **âge** et du **niveau de la formation**. Sa rémunération progresse année après année durant le contrat. Le **salaire minimum perçu par l'alternant correspond à un pourcentage du SMIC** (salaire minimum français). Il est versé tous les mois à compter de la date de début du contrat, **le montant reste le même que l'alternant soit en formation ou en entreprise**.

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE			CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
	1ère année	2ème année	3ème année	
- de 18 ans	492 €	711 €	1 002 €	1 185 €
Moins de 21 ans	784 €	930 €	1 221 €	
De 21 à 25 ans	966 €	1 112 €	1 422 €	1 458 €
+ de 26 ans	1 823 €			

D'après l'article D6222-32 du code du travail, les apprentis inscrits en Licence Professionnelle doivent être rémunérés comme étant en **deuxième année**.

Quelles sont les démarches à faire ?

- Obtenez votre **visa** (dans votre pays d'origine)
- **Candidatez à la formation** (via Campus France ou E-candidat ou MonMaster)
- **Démarchez les entreprises**
- **Informez votre entreprise** qu'elle devra faire une **demande dématérialisée de travail de 35h** via la plateforme ANEF au lien suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/immiprousager/#/authentification>
- **Contactez SEFOC'AL** (sefocal@umlp.fr)

7 astuces pour trouver une entreprise

1/ Sollicitez votre responsable pédagogique : demandez lui de vous partager les offres à pourvoir.

2/ Parcourez les job boards : ce sont des sites web où les entreprises déposent des annonces pour trouver leurs candidats : Indeed, Studyandwork, Monster, l'APEC, Career Center, Alumn'Force...

3/ Investissez les réseaux sociaux : sur LinkedIn, il existe un job board interne qui recense beaucoup d'offres en alternance. Avant de postuler, veillez à vous créer un profil attractif ! Sur X, cherchez des hashtags précis, comme [#i4emploi](#), [#apprentissage](#) ou [#alternance](#) par exemple.

4/ Envoyez des candidatures spontanées : certaines entreprises n'ont pas besoin de poster une annonce pour trouver un candidat. N'hésitez pas à envoyer votre CV et lettre de motivation à une entreprise qui vous plaît !

5/ Personnalisez vos CV et lettres de motivation : toutes les entreprises recherchent des candidats différents. Certaines vont insister sur les qualités humaines, d'autres sur les compétences... C'est pourquoi il vous faut toujours personnaliser votre CV et votre lettre de motivation.

Vous pouvez envoyer un CV international dans des grandes entreprises internationales. Si vous souhaitez candidater dans des petites entreprises, il faudra l'adapter et le traduire selon le modèle français.

Contactez le service OSE (Orientation Stage Emploi) (ose@umlp.fr) de l'université pour travailler votre CV.

6/ Organisez vos recherches : préparez un tableur Excel qui regroupe tout ce que vous ne devez pas oublier (le nom de l'entreprise et le nom du responsable du recrutement, la fiche de poste, la date où vous avez postulé, le retour, ...)

7/ Préparez votre entretien : vous devez savoir présenter le contenu de la formation, proposer des missions que vous pourriez occuper, indiquer quelles sont les dates de formation et le rythme de l'alternance (calendrier).

Vos contacts à l'université

→ Le **responsable pédagogique** de votre formation : il est votre interlocuteur privilégié tout au long de l'année.

→ Le **SEFOC'AL (Service Formation Continue et Alternance)** de l'université : il gère les **contrats d'alternance** et **fait le lien entre l'employeur, le responsable pédagogique et vous**. SEFOC'AL répond à vos questions liées à l'alternance et **vous accompagne dans votre recherche d'entreprise**.

Votre contact : Dorota PETITJEAN - dorota.petitjean@umlp.fr

→ La **DREIF (Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie)** de l'université : elle accueille et accompagne les étudiants, enseignants, chercheurs et délégations venus de l'étranger. Elle renseigne les étudiants de l'université qui souhaitent effectuer une **mobilité internationale dans le cadre d'un programme d'échanges**. La DREIF les accompagne pour la définition de leur projet de mobilité.

Votre contact : dreif@umlp.fr

→ La **référente étudiants internationaux** : elle accueille des étudiants internationaux hors programme. Elle peut également vous fournir de la documentation sur le logement, la santé, la demande de visa et les différentes aides.

Votre contact : Ludivine PROST - ludivine.prost@umlp.fr

→ **L'ESN (Erasmus Student Network)** : l'association se donne pour missions d'accueillir l'ensemble des étudiants internationaux, et de favoriser leur inclusion sociale à travers diverses activités interculturelles et solidaires.

Votre contact : info@erasmus-besancon.com / <https://besancon.esnfrance.org>